



référence

AF5

Concevoir sa procédure de contrôle de la garantie financière

Durée présentiel/distanciel : 120mn

Formation disponible en : présentiel – distanciel

Catégorie : Distribution d'assurances

Éligible DDA : Oui

Public :

 Dirigeant

 Juriste

 Responsable financier

Prérequis : Connaître les conventions conclues avec les partenaires



Formation suivie en présentiel

 **Durée**
120 min

 **Dates ou période**
À définir

 **Horaires**
À définir

 **Nombre de participants**
Min 1 – Max 8

Modalités et délais d'accès :

Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation

Lieu :

Dans les locaux d'Astrée Faculté ou dans les locaux du client, à définir

Formateur :

À définir parmi l'un de nos consultants / formateurs

Tarif : 660 € HT



Formation suivie en distanciel

 **Durée**
120 min

 **Dates ou période**
À définir

 **Horaires**
À définir

 **Nombre de participants**
Min 1 – Max 8

Modalités et délais d'accès :

Formation collective à distance sous la forme de :

- webinar participatif / Visio formation au moyen de l'outil TEAMS.
- Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation.

Lieu :

Formation à distance – webinar / vidéoconférence

Tarif : 660 € HT



Pas de e-learning pour cette formation

1. Objectifs de la formation et compétences visées

La formation doit permettre d'élaborer ou de finaliser votre procédure dans le domaine du contrôle de la garantie financière.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Savoir identifier un mandat écrit et exprès d'encaissement et/ou de règlement de sinistres
- Construire le tableau de suivi de la garantie financière
- Calculer le besoin de garantie financière de l'entreprise (assiette et règles de calcul)
- Rédiger la procédure de contrôle de la garantie financière de l'entreprise et la mettre en œuvre
- Savoir rédiger une lettre de confort, un mandat d'encaissement et un mandat de règlement de sinistres

2. Contenu

1. Les repères réglementaires

- Rappels des exigences solvabilité 2
- A quoi sert la garantie financière ?
- Que faut-il prendre en compte : primes brutes, primes nettes, primes hors taxes, primes toutes taxes...
- Définition du fonds de roulement
- Les règles d'évaluation du montant de la garantie financière
- Définition juridique d'un mandat
- Ce que contrôlent les autorités
- La jurisprudence



2. La démarche à suivre

- Méthodologie d'inventaire des mandats d'encaissement
- Méthodologie à appliquer pour construire le tableau de suivi de la garantie financière
- Consignes à communiquer au service comptable
- La procédure de suivi de la garantie financière

3. Les points particuliers à maîtriser

- La rédaction des lettres de confort
- La rédaction des mandats d'encaissement
- La rédaction des mandats de règlement de sinistres
- Impacts sur les conventions avec les apporteurs

4. Illustrations et cas pratiques

- Cas particuliers et solutions de contournement lorsque la garantie financière souscrite est insuffisante
- Les outils indispensables pour un contrôle permanent

3. Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- Évaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Évaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

4. Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestations de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation



5. Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

1. Modalités pédagogiques

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et méthodologiques : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés pendant la formation
- Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexions et échanges sur cas pratiques
- Retours d'expériences
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, en fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

2. Éléments matériels

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant par courriel à la fin de la formation

3. Référent pédagogique et formateur

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.